



Apport de l'association des parents d'élèves catholiques du Congo dans le fonctionnement des établissements scolaires

Par Verlaine MUZINGA KIZIKA

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.18756417>

RESUME

L'Association des Parents d'Elèves Catholiques du Congo (APEC) joue un rôle clé dans le fonctionnement des établissements scolaires conventionnés catholiques du pays. Celle-ci collabore avec les écoles pour améliorer la qualité de l'enseignement, assurer l'entretien des infrastructures et soutenir les apprenants.

Cet article présente trois principaux résultats obtenus à l'issue de cette enquête. Dans un premier temps, il est établi que l'APEC intervient de façon remarquable dans la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires des écoles conventionnées catholiques de la sous-coordination de Lukunga.

Dans un second temps, cette enquête a révélé que les chefs d'établissements des écoles conventionnées catholiques enquêtés ont apprécié positivement cet apport de l'APEC, en faveur de leurs institutions scolaires. Dans un dernier temps, il est constaté que l'appréciation de l'apport de l'APEC par les chefs d'établissements varie en fonction de leurs genres, de leurs tranches d'ancienneté dans la fonction et de leur niveau d'enseignement.

Mots-clés : Apport, Apec, Ecole catholique, Fonctionnement, Etablissements scolaires.

ABSTRACT

The Association of Catholic Students' Parents of Congo (APEC) plays a key role in the functioning of Catholic conventioned schools in the country. It works in collaboration with schools to improve the quality of education, ensure the maintenance of infrastructure, and support learners.

This article presents three main findings resulting from the study. First, it is established that APEC is significantly involved in the construction and rehabilitation of school infrastructure in Catholic conventioned schools under the Lukunga sub-coordination. Second, the study reveals that the heads of the surveyed Catholic conventioned schools have a positive perception of APEC's contribution to their institutions. Finally, it is observed that the

appreciation of APEC's contribution by school heads varies according to their gender, their length of service in the position, and their level of education.

Keywords: Contribution, APEC, Catholic school, Functioning, School institutions.

I. INTRODUCTION

L'éducation est reconnue comme l'un des fondements du développement de toute société moderne. À ce propos, Jean Fourastié(1978) affirme qu'« un pays sous-développé est toujours un pays sous-éduqué », soulignant ainsi la place centrale que doit occuper l'éducation dans les politiques nationales de croissance humaine et économique. Pourtant, dans plusieurs États africains, les crises économiques et sociopolitiques ont fortement réduit la capacité des gouvernements à assurer de manière satisfaisante, le financement et la gestion du système éducatif(larousse illustré de la RDC, 2010. La République Démocratique du Congo ne fait pas exception.

Selon la loi cadre n°14/004 du 11 Février 2014, depuis les années 1990, le système éducatif congolais connaît une crise profonde caractérisée par le désengagement progressif de l'État de ses responsabilités régaliennes ; en matière d'éducation, par la dégradation continue des conditions de vie et de travail des enseignants, ainsi que par la montée d'antivaleurs dans les milieux scolaires. Face à cette situation alarmante, les parents d'élèves — premiers responsables de l'éducation de leurs enfants — ont jugé nécessaire de s'organiser afin de soutenir la survie de l'école congolaise.

C'est dans ce contexte qu'ont émergé diverses associations de parents d'élèves, parmi lesquelles l'Association des Parents d'Élèves des Écoles Catholiques du Congo (APEC), créée officiellement en 1995 à Kinshasa(APC,1995). Depuis sa naissance, l'APEC se positionne comme un partenaire incontournable du système éducatif catholique, œuvrant notamment dans l'amélioration des infrastructures scolaires, l'appui à la gestion administrative et la promotion d'un climat éducatif fondé sur les valeurs chrétiennes(APEC,2019).

Depuis plus de deux décennies, le fonctionnement de nombreuses écoles conventionnées catholiques repose en partie sur la collaboration entre l'État, les gestionnaires ecclésiastiques et les associations des parents, conformément au cadre légal qui reconnaît le partenariat éducatif comme un principe fondamental de gouvernance scolaire en RDC(Loi cadre n°14/004 du 11 Février 2014). Toutefois, malgré cette implication importante, peu d'études ont analysé de manière spécifique la perception des chefs d'établissement à l'égard de l'apport réel de l'APEC dans le fonctionnement des établissements scolaires.

Comme il existe une multitude d'associations de parents d'élèves à travers le pays, notre choix a été porté sur l'apport de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Catholiques du Congo (APEC) dans la Sous- Coordination diocésaine de Lukanga, dans la ville Province de Kinshasa.

Le partenariat éducatif a intéressé plus d'un chercheur en Education, au regard de son importance dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Voilà ce qui explique l'abondance de la littérature sur la problématique de l'éducation. Notre étude, loin d'être une nouveauté, s'inscrit dans la suite de cette littérature, tout en cherchant à faire une évaluation de l'APEC dans le contexte historique et socio-politique actuel de notre pays. C'est donc une lecture actualisée de la problématique que nous voulons offrir dans les conclusions de cette étude.

Le partenariat entre l'état et les parents en matière de gestion des écoles a intéressé plus d'un chercheur. C'est dans ce cadre qu'en 1996,

JUVENAL KALEGIMIRE BAZILASHE a mené une étude intitulée *Se prendre en charge au Zaïre, regards et stratégies des jeunes de Bukavu face à la crise socio-scolaire*, montre comment la prise en charge des parents et la gestion de la prise en charge scolaire entraînent des bouleversements au sein de l'administration scolaire. Il souligne que le désengagement de l'État depuis 1992 a provoqué des graves conséquences dans le système éducatif du pays comme: les grèves des enseignants, le délabrement, la destruction et le gaspillage des infrastructures scolaires, la dévalorisation de la fonction enseignante, la fuite des cerveaux vers l'extérieur du pays. Et les parents, en réalité la politique de prise en charge des enseignants n'avaient pour souci que de trouver une solution palliative aux revendications salariales des enseignants, sans envisager que cela allait d'avantage favoriser le désengagement du pouvoir public. Par voie de conséquence, ce qui était une voie palliative est devenue une solution éternelle étendue dans tous les aspects du fonctionnement de l'éducation.

En 2004, Le Père Martin EKWA BIS ASAL, S.J s'est penché dans une perspective synchronique sur la crise de l'enseignement au Zaïre. Il est l'auteur de plusieurs articles sur la problématique de l'éducation au Zaïre (Congo). Il prend en considération, Dans ses analyses, la période après l'indépendance (1960) Dans son ouvrage intitulé « L'Ecole trahie », il conclut que le système scolaire hérité de la colonisation était inadéquate au Congo indépendant et qu'il nécessitait une réforme bien réfléchie. Malheureusement, le projet de réforme mis en place après l'indépendance n'a pas été accompagné d'un budget conséquent. Au contraire, le faible budget alloué à l'éducation est la cause de la baisse du niveau de l'enseignement, du délabrement des infrastructures, de l'augmentation des antivaieurs, en particulier la corruption, caractéristiques de la société globale qui y provoquent des dégâts ravageurs. Pour lui, la cause du déclin de l'éducation n'est l'Ecole mais l'Etat qui a démissionné de ses responsabilités. Face à cette crise, les efforts des différents partenaires, et en particulier l'Association des Parents d'Élèves, ont maintenu le système scolaire déclinant, sans pour autant combler substantiellement les carences laissées par les pouvoirs publiques.

Une étude comparative menée en 2007 par Gael COMBIAIRE et SONIA MARSIC-GARAC intitulée: « La participation des parents dans les contextes du système éducatif en crise. Etude de cas au Bénin et en RDC » et publiée dans la Revue « Le Monde en développement », n°139 /2007, ils montrent que les Associations des Parents d'Elèves sont nées dans des contextes très différents au Bénin et en RDC. Alors qu'au Bénin, elles sont nées dans les années 1975 comme structures de gestion des conflits entre les parents et les responsables scolaires. En RDC par contre, elles sont nées comme structures d'appui financier au système éducatif, face un État démissionnaire de ses obligations régaliennes.

Cette étude met en exergue aussi l'importance des conditions préalables à l'implication de la société civile dans le système éducatif. Parmi ces conditions, ils mettent l'accent sur l'importance de la régulation publique et le consensus autour de la notion de participation.

Enfin, cette étude révèle également que les associations de parents, au Bénin comme en RDC, ont du mal à améliorer la gouvernance scolaire et surtout à élargir leur influence en dehors des murs de l'école. C'est pourquoi ils pensent que sans un mode de régulation légitime par tous, sans une régulation publique, sans un mécanisme de consultation efficace, il est difficile de voir émerger des associations de la société civile et en particulier, des organisations d'usagers susceptibles de concourir à la dynamique d'une démocratie des usagers.

Le Père André CNOCKAERT, s.j (2009) a également réfléchi sur la crise de l'enseignement au Congo (Zaïre). A cet effet, dans son article intitulé « Note de la prise en charge des enseignants par les parents », publié dans la Revue Congo-Afrique, n°431, pp. 45-47, il parle du partenariat à trois (Etat- Pouvoirs organisateurs confessionnels ou privés-Parents), non pas comme une solution à préconiser, mais comme une réalité de fait. Dans ce partenariat, chaque acteur a un rôle important à jouer pour redresser le système éducatif congolais.

Il fait remarquer qu'avec la prise en charge des enseignants par les parents, la RDC est le seul pays au monde où les parents paient pour la scolarité de leurs enfants, alors que les textes légaux tant nationaux qu'internationaux, définissent l'éducation de base comme un droit fondamental pour tout citoyen, impliquant donc la gratuité au moins pour les classes sociales défavorisées. Il exhorte que cette pratique soit abandonnée, mais avant de l'abandonner, les différents protagonistes devraient s'assurer que l'État est en mesure d'assumer ses responsabilités de manière efficiente. Car, toute décision hâtive peut aussi conduire à la paralysie du système éducatif déjà en agonie.

Pour éviter la paralysie, l'auteur pense qu'il faut envisager un système scolaire diversifié, comme il existe d'ailleurs dans beaucoup de pays du monde, qui comprend: des Écoles officielles entièrement prises en charge par l'Etat, des Écoles «subsidiées» prise en charge partiellement par l'Etat, et des Ecoles privées dans lesquelles l'Etat n'intervient pas financièrement, mais qui sont néanmoins soumises au contrôle administratif et pédagogique de l'Etat.

Ce bref parcours de la littérature révèle d'une part que la crise du système éducatif et le partenariat éducatif constituent les principaux thèmes abordés par les auteurs ci-haut mentionnés et, d'autre part, que l'appui des organisations de la Société Civile à l'Etat dont les Associations des Parents d'Elèves, a joué un rôle crucial dans cette période de crise. Toutefois, en abordant le partenariat à travers les Associations des Parents d'Elèves, ces auteurs n'ont pas parlé de façon explicite de l'apport de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles Catholiques du Congo qui a aussi sa particularité par rapport à toute la philosophie éducationnelle de l'Eglise Catholique . C'est dans cette perspective que je réalise le présent article.

De ce qui précède, nous posons la problématique de cet article en ces termes :

Quelles sont les actions concrètes posées par l'APEC en faveur des ECC de la sous – coordination de Lukunga ?

Comment les chefs d'établissements scolaires de la sous-coordination de Lukunga apprécient-ils l'apport de l'APEC dans le fonctionnement de leurs institutions respectives ?

Leurs appréciations sont-elles fonction du genre, du niveau d'enseignement, du niveau d'instruction et de l'ancienneté dans la fonction ?

I.2. HYPOTHESES DE RECHERCHE

1. L'APEC poserait plusieurs actions positives contribuant de manière significative au fonctionnement des établissements scolaires de la Sous-Coordination de Lukunga, notamment, à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires.
2. Les chefs d'établissements scolaires de la sous-coordination des ECC de Lukunga apprécieraient positivement l'apport de l'APEC dans le fonctionnement de leurs institutions scolaires respectives.
3. Leurs appréciations de cet apport varieraient selon leurs genres, niveau d'enseignement, niveau d'étude ainsi que leur ancienneté.

1.3. OBJECTIFS

Ainsi cette étude tente de déterminer les principales actions posées par l'APEC en faveur des établissements scolaires de la Sous-Coordination diocésaine de Lukunga.

Elle vaudrait aussi déterminer les actions posées par l'APEC en faveur de leurs institutions scolaires respectives. Enfin, cette étude tente de vérifier la variation de l'appréciation de l'apport de l'APEC par les chefs d'établissement, en fonction de leurs genres, niveau d'enseignement, niveau d'études ainsi que leur ancienneté.

II. METHODOLOGIE

Les participants à cette étude sont constitués des **chefs d'établissements scolaires** relevant de la Sous-Coordination des Écoles Conventionnées Catholiques de Lukunga. Il s'agit des responsables administratifs des écoles **maternelles, primaires et secondaires**, choisis en raison de leur rôle central dans la gestion quotidienne des établissements et de leur interaction directe avec l'Association des Parents d'Élèves Catholiques (APEC).

L'**échantillon** retenu pour cette recherche est composé de **84 chefs d'établissements**, sélectionnés parmi plusieurs écoles de la sous-coordination. Cet échantillon

représente une partie suffisamment significative de la population cible et permet d'obtenir des informations fiables et diversifiées.

Les caractéristiques principales de ces participants se présentent ainsi :

- **Genre** : 48 hommes (57,1 %) et 36 femmes (42,9 %)
- **Niveau d'enseignement** : 9 du maternel (10,7 %), 44 du primaire (52,4 %), 31 du secondaire (36,9 %)
- **Niveau d'instruction** : 42 diplômés d'État (50 %), 30 gradués (35,7 %), 12 licenciés (14,3 %)
- **Ancienneté** : entre 1 et plus de 39 ans dans la fonction

Cette étude adopte une approche mixte, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. L'intégration de ces deux méthodes permet d'obtenir une vision globale et nuancée de l'apport de l'APEC

La collecte des données dans cette étude s'est réalisée à travers un dispositif méthodologique rigoureux permettant de recueillir des informations fiables auprès des chefs d'établissements scolaires de la Sous-Coordination des Écoles Conventionnées Catholiques de Lukunga. Conformément aux exigences de la recherche scientifique, plusieurs techniques ont été mobilisées afin d'assurer la validité des informations obtenues.

Dans un premier temps, une **pré-enquête** a été menée auprès de **10 chefs d'établissements**. Cette étape préliminaire a servi à tester la clarté, la pertinence et la compréhension des questions destinées à figurer dans le questionnaire final. Les questions portaient notamment sur :

- l'existence de l'APEC,
- la nécessité de sa création,
- les actions réalisées,
- l'appréciation de son apport,
- les reproches adressés à l'APEC,
- les attentes vis-à-vis de cette structure.

Les résultats issus de cette pré-enquête ont permis de valider et d'améliorer les items retenus pour le questionnaire définitif.

La collecte proprement dite des données a ensuite été effectuée à l'aide de deux **techniques principales** : **l'entretien** et **le questionnaire**. L'entretien, défini comme une « conversation contrôlée » permettant d'obtenir des informations pertinentes auprès des enquêtés, a servi essentiellement à préparer et à affiner les questions destinées au questionnaire final. Le questionnaire, quant à lui, a été utilisé comme instrument central pour recueillir des informations standardisées auprès des 84 chefs d'établissements ciblés. Il

comprenait 13 questions, dont certaines étaient fermées et d'autres ouvertes, afin de favoriser à la fois la précision des réponses et la richesse des données qualitatives.

L'administration des questionnaires s'est déroulée en plusieurs étapes :

- une explication préalable des consignes a été donnée à chaque participant afin de garantir une bonne compréhension des questions ;
- les questionnaires ont été distribués individuellement ;
- un délai de 48 heures a été accordé pour la remise des protocoles complétés.

Les données recueillies ont ensuite été dépouillées selon une procédure combinant le pointage des réponses pour les questions fermées et la lecture analytique des réponses ouvertes, permettant ainsi leur classification thématique. Cette démarche s'est prolongée par une **analyse de contenu**, méthode visant à ordonner, interpréter et catégoriser les réponses verbales fournies par les participants

Les données collectées via le questionnaire ont été analysées quantitativement à l'aide de logiciels statistiques (par exemple SPSS). Des méthodes descriptives (moyenne, fréquence) et inférentielles (test du chi-carré) ont été utilisées pour vérifier les hypothèses formulées.

Cette étude respectera les principes éthiques de recherche. Tous les participants seront informés de la nature de l'étude, de son objectif et des usages faits de leurs réponses. Leur consentement éclairé sera obtenu avant l'administration des questionnaires et des entretiens.

ANALYSE DES DONNEES

Comme souligné plus haut, l'analyse des données recueillies au cours de cette recherche s'est déroulée en plusieurs étapes méthodiques, combinant à la fois des approches quantitatives et qualitatives afin de garantir la rigueur scientifique nécessaire à l'interprétation des résultats.

Dans un premier temps, le **dépouillement** des données a été effectué question par question. Pour les **questions fermées**, la procédure consistait à effectuer un pointage systématique des réponses fournies par les chefs d'établissements afin d'en déterminer les fréquences d'apparition. Ce traitement a permis de générer des tableaux statistiques rendant compte de la distribution des réponses obtenues. Quant aux **questions ouvertes**, leur dépouillement a nécessité une lecture attentive et répétée des réponses. Chaque proposition a été comprise, catégorisée et enregistrée lors de sa première apparition, avant d'être ensuite comptabilisée lorsque d'autres participants formulaient des réponses similaires.

Dans un deuxième temps, afin de donner un sens aux données brutes, une **analyse de contenu** a été réalisée. Cette méthode, définie comme un procédé visant à mettre à la disposition du chercheur des informations permettant de classer, ordonner et interpréter les réponses verbales, a été utilisée pour organiser les données thématiques issues des questions

ouvertes³. L'analyse de contenu a ainsi permis de dégager des tendances, des convergences et des divergences dans les réponses des chefs d'établissements concernant l'apport de l'APEC, ses actions, ses limites et les attentes exprimées.

Enfin, l'ensemble des résultats a été analysé de deux façons :

- **une analyse globale**, visant à comprendre les tendances générales concernant la perception de l'APEC dans le fonctionnement des établissements scolaires ;
- **une analyse différentielle**, réalisée en fonction des variables indépendantes telles que le genre, le niveau d'enseignement et l'ancienneté des chefs d'établissements. Cette démarche comparative a permis d'identifier la variation des avis des enquêtés en fonction des caractéristiques sociodémographiques des participants.

Cette analyse structurée a conduit à une interprétation cohérente des résultats, facilitant ainsi la vérification des hypothèses de recherche et la formulation de conclusions pertinentes quant à l'apport réel de l'APEC dans la gestion des écoles catholiques de Lukunga.

III. RÉSULTATS

1. Actions concrètes et significatives posées par l'APEC

Les chefs d'établissements reconnaissent plusieurs réalisations importantes de l'APEC. L'action la plus citée est **la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires**, considérée comme son apport principal. Ces actions ont un impact direct sur l'amélioration du cadre éducatif.

2. Apport jugé globalement positif

La majorité des chefs d'établissements apprécient positivement l'apport de l'APEC dans le fonctionnement quotidien des écoles. Cette appréciation varie cependant selon l'ancienneté, le genre et le niveau d'enseignement. Ce résultat confirme l'importance de l'APEC comme partenaire éducatif, même si les perceptions sont nuancées.

3. L'appréciation des chefs d'établissement à propos de l'apport de l'APEC dans le fonctionnement de leurs institutions scolaires respectives sont fonction de leurs genres, leurs tranches d'ancienneté dans la fonction et de leurs niveaux d'enseignement.

CONCLUSION

Cette étude avait pour objectif d'analyser l'apport de l'Association des Parents d'Élèves Catholiques (APEC) dans le fonctionnement des écoles de la Sous-Coordination des Écoles Conventionnées Catholiques de Lukunga. Les données recueillies auprès de **84 chefs d'établissements** ont permis de dégager plusieurs constats significatifs.

D'abord, la quasi-totalité des participants reconnaissent l'existence de l'APEC et considèrent sa création comme nécessaire, avec **85,7 %** des chefs d'établissement affirmant connaître cette structure et **78,6 %** estimant que sa création était justifiée. Ces chiffres montrent la place importante qu'occupe l'APEC dans l'organisation scolaire.

Ensuite, les actions de l'APEC sont fortement appréciées, notamment en ce qui concerne **la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires**, qui constituent son apport le plus cité. Ces interventions contribuent directement à l'amélioration du cadre d'apprentissage et du fonctionnement administratif des établissements.

L'étude révèle également que l'apport de l'APEC est globalement perçu comme positif, même si certaines nuances apparaissent selon le genre, le niveau d'enseignement et l'ancienneté des chefs d'établissement. Toutefois, malgré ces apports, des limites persistent. Parmi les critiques les plus récurrentes figurent :

- l'imposition de certains points de vue par l'APEC ;
- une insuffisance d'accompagnement pour certaines activités scolaires.

Enfin, les attentes formulées à l'égard de l'APEC portent notamment sur un renforcement du partenariat, une meilleure communication et une implication accrue dans les projets éducatifs.

En définitive, les résultats de cette étude montrent que l'APEC demeure un acteur éducatif essentiel dont la contribution à la gestion et au développement des écoles catholiques est indéniable. Cependant, un dialogue renforcé et une clarification des rôles s'avèrent nécessaires pour optimiser davantage son impact.

Perspectives

Au regard des résultats obtenus, plusieurs perspectives d'amélioration et de recherche future peuvent être envisagées.

1. Renforcement du partenariat école–APEC

Il serait souhaitable de développer des cadres de concertation réguliers entre les chefs d'établissement, les enseignants et les représentants de l'APEC afin d'éviter les conflits de rôle et de favoriser une collaboration plus équilibrée. Cette option répond aux critiques exprimées par les chefs d'établissement concernant l'imposition de certains points de vue.

2. Implication pédagogique accrue des parents

L'étude montre que l'APEC joue surtout un rôle matériel et administratif. Une meilleure participation des parents dans le suivi pédagogique pourrait contribuer à renforcer la qualité de l'enseignement, en complément des actions infrastructurelles déjà entreprises.

3. Mise en place d'un mécanisme d'accompagnement continu

Les chefs d'établissement ont exprimé un besoin d'accompagnement plus soutenu. Une structure permanente pourrait être créée au sein de l'APEC pour appuyer les écoles dans :

- le suivi des projets ;
- l'élaboration des plans d'action ;
- l'organisation des activités éducatives.

4. Études complémentaires

Cette étude pourrait être approfondie en élargissant la population d'investigation aux enseignants, aux élèves ou à d'autres sous-coordinations scolaires afin de comparer les perceptions et d'enrichir les conclusions. Les variations observées dans l'appréciation selon les profils des participants³ invitent à des investigations plus ciblées.

1. REFERENCES LEGALES (RDC)

Arrêté ministériel du 15 mai 2006 portant politique éducative nationale. *Journal officiel de la République démocratique du Congo*.

Constitution de la République démocratique du Congo. (2006). *Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée en 2011*.

Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique. *Journal officiel de la République démocratique du Congo*.

Loi-cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national. *Journal officiel de la République démocratique du Congo*.

2. Références théoriques sur l'éducation, le partenariat et la participation des parents

De Herdt, T., & Marysse, S. (2016). *L'État en RDC : Entre prédation et reconstruction*. Paris, France : L'Harmattan.

Epstein, J. L. (1995). School/family/community partnerships: Caring for the children we share. *Phi Delta Kappan*, 76(9), 701–712.

Fourastié, J. (1978). *Les Trente Glorieuses*. Paris, France : Fayard.

Hendershott, A. (2011). *The politics of parental involvement in education*. Lanham, MD : Lexington Books.

Legrand, L. (1988). *Pour une école efficace*. Paris, France : ESF.

UNESCO. (2015). *Partenariat éducatif et gouvernance participative*. Paris, France : UNESCO.

3. Références spécifiques à la RDC et aux associations de parents

Cnockaert, A. (2009). Note sur la prise en charge des enseignants par les parents. *Congo-Afrique*, (431), 45–47.

Comiaire, G., & Marsic-Garac, S. (2007). La participation des parents en contexte de crise éducative : Bénin et RDC. *Monde en développement*, 35(139), 89–104.

Ekua Bis Asal, M. (2004). *L'école trahie*. Kinshasa, RDC : Médiaspaul.

Kalegire Bazilashe, J. (1996). *Se prendre en charge au Zaïre*. Bukavu, RDC : CEPAS.

Verhaegen, B. (1990). *Église catholique et éducation au Zaïre*. Kinshasa, RDC : CEPAS.

4. Références sur l'école catholique

Catéchisme de l'Église catholique. (1992). Paris, France : Mame.

Conférence Épiscopale Nationale du Congo. (2009). *Statuts de l'enseignement catholique*. Kinshasa, RDC : CENCO.

Congrégation pour l'Éducation Catholique. (1997). *L'école catholique à l'aube du troisième millénaire*. Rome, Italie : Vatican.

Services diocésains du Poitou-Charentes. (2016). *Projet éducatif de l'enseignement catholique*. Poitiers, France.

5. Références méthodologiques

Creswell, J. W. (2014). *Research design: Qualitative, quantitative and mixed methods approaches* (4th ed.). Thousand Oaks, CA : SAGE.

Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales* (4e éd.). Paris, France : Dunod.

Salkind, N. J. (2010). *Encyclopedia of research design*. Thousand Oaks, CA : SAGE.

Van der Maren, J.-M. (1996). *Méthodes de recherche en éducation*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

6. Références sur les ASBL et la société civile

Cornu, G. (1987). *Vocabulaire juridique*. Paris, France : Presses Universitaires de France.

International Center for Not-for-Profit Law. (2018). *Framework for civil society in Francophone Africa*. Washington, DC : ICNL.

Kamukuny Mukadi, P. (2017). *Les ASBL en RDC : Régime juridique et pratique administrative*. Kinshasa, RDC : Presses Universitaires du Congo.